



COMMUNICATION

CORONAVIRUS (COVID 19)

Bulletin N°33

Le 20/04/2020

1. Le Fil de mai

Comme nous vous l'avons annoncé, le numéro du Fil de fin avril sera consacré à la gestion associative de la crise COVID-19. Nous avons déjà de beaux articles et témoignages de ce qui est réalisé dans nos structures ouvertes ou fermées, mais il nous faut encore recueillir vos impressions, souvenirs de moments, vécus, impressions, difficultés, solutions ou innovations trouvées pour les résoudre... Ces articles peuvent prendre la forme de textes, de photos, de dessins ou autres présentations.

Le comité de rédaction attend toutes vos collaborations d'usagers, de familles, d'administrateurs et de salariés, cadres, non cadres, IRP... Pour rappel, les adresses mail des membres de ce comité de rédaction sont :

aaubin.dih@mda.yvelines.fr

Pauline.brevet@apajh-yvelines.org

Vanessa.galliet@apajh-yvelines.org

geraldine.sabatie@apajh-yvelines.org

julie.delamotte@apajh-yvelines.org

pierre.esnault@apajh-yvelines.org

carine.jamet@apajh-yvelines.org

veronique.delanghe@apajh-yvelines.org

Merci par avance de toutes vos contributions permettant de reconnaître le travail réalisé au bénéfice des personnes que nous accompagnons durant cette période compliquée, mais qui a permis de mettre en valeur des talents, des solidarités, des nouveautés et autres aspects positifs comme toute crise !

2. Des nouvelles des internats

Les Saules : La journée de samedi s'est bien passée au Foyer. Les résidents ont aidé les professionnels en distribuant le planning des appels Skype de la semaine prochaine. Certains ont également participé à l'atelier d'entretien/réparation des vélos. Une résidente a eu son cours handi-danse à distance en caméra. L'unité Dune a fêté l'anniversaire de Julie avec un bon tiramisu maison pendant que l'unité Arc-en-ciel préparait le nécessaire pour le repas du soir : de bonnes galettes. Un groupe chant s'est improvisé dans le jardin et a fait danser la plupart des résidents avant que l'orage ne gronde.

Bon dimanche au Foyer des Saules. Différentes activités ont été proposées aux résidents : quiz musical, arts plastiques et confection de cartes postales, Magic Sand (pâte à modeler en sable), film, football, vélo... Tout le monde a pu trouver une activité qui lui plaît.

La Plaine : Une des résidentes hospitalisées est rentrée au foyer ce week-end et se porte très bien.

Concernant l'autre résidente, elle est toujours hospitalisée, mais son état s'améliore : sa saturation est à 91 à air ambiant.

Nous sommes toujours dans l'attente des résultats pour deux résidents pour lesquels il y a une suspicion.

Dans l'ensemble, tout le monde va bien et les résidents gardent le moral et profitent à tour de rôle du parc du foyer pour ceux qui le souhaitent et des espaces terrasse en respectant les gestes barrières et les distances de sécurité.

Les Réaux : tout va bien aussi bien pour les deux résidents testés que pour l'ensemble de ceux-ci. Les salariés sont toujours mobilisés.

Le foyer hébergement : Les nouvelles du Manoir sont relativement stables pour ce qui est de la santé des résidents et l'ambiance au sein de l'établissement, des appartements externalisés ou encore pour les résidents au domicile d'un proche. Les professionnels sont toujours engagés et pleinement opérationnels. Quelques inquiétudes concernant l'état de forme d'un résident vieillissant durant le week-end, mais la visite du médecin a été plutôt rassurante. Des examens plus approfondis seront sûrement réalisés pour confirmer cela.

La résidente diagnostiquée COVID-19 se porte bien et respecte le confinement avec sa colocataire grâce l'appui des éducateurs du service appartements externalisés.

Aujourd'hui, les résidents/travailleurs de l'ESAT G.E. ont reçu la visite de la directrice de l'ESAT Madame SCHOFER, pour leur transmettre des nouvelles de l'établissement et de son fonctionnement durant le confinement. Elle les a informés de l'engagement d'un travail autour de la confection de masques en tissu mais, également son départ prochain de l'ESAT.

3. Le dé confinement progressif après le 11 mai

Le gouvernement dévoile des précisions au compte-gouttes quant à l'organisation de cette étape. Le Premier ministre, Edouard Philippe, s'est livré à un nouvel exposé pédagogique ce dimanche soir avec les contributions du Ministre des solidarités et de la santé. Au préalable le 17 avril, Emmanuel Macron a tenu à rassurer en clarifiant qu'il « *ne [souhaitait] pas de discrimination* » des personnes âgées ou fragiles dans le dé confinement progressif après le 11 mai.

Nous sommes en attente de la doctrine ARS concernant les visites éventuellement possibles, dans les ESMS afin de mesurer entre le risque et le bien-être de tous. Cet équilibre sera sans doute compliqué à mettre en œuvre dans les semaines ou mois qui vont suivre.

4. Les tests selon l'Institut Pasteur

L'épidémie de COVID-19 nécessite la recherche puis le développement industriel de tests spécifiques pour le diagnostic des infections par le SARS-CoV-2. Idéalement ces tests doivent être fiables et de réalisation simple et rapide. Il existe 2 grands types de tests de diagnostic de l'infection par le SARS-CoV-2

Les tests de détection directe du virus

Ces tests de détection directe de l'infection (du virus) reposent sur la technique de PCR ("polymerase chain reaction"). Ils sont relativement rapides (quelques heures) bien maîtrisés par les laboratoires. C'est ce type de test qui a été mis au point et utilisé par le CNR (Centre National de Référence) des virus des infections respiratoires (dont la grippe) de l'Institut Pasteur dès le début de l'épidémie en France, au cours du mois de janvier 2020 pour effectuer les premiers diagnostics, puis par la suite transféré dans les laboratoires des grands centres hospitaliers. Il est désormais réalisable dans près de 500 laboratoires de ville en France sur la base de cette technique ou de techniques développées par des industriels.

Ce test est réalisé à partir d'un prélèvement biologique, le plus souvent naso-pharyngé avec un petit écouvillon inséré profondément dans le nez. Il doit obligatoirement être effectué par un personnel formé doté d'équipements particuliers et d'une expertise de laboratoire (même s'ils pourraient être utilisés par des équipes médicales mobiles par ex.). Ce prélèvement peut aussi être associé à un prélèvement au niveau des voies respiratoires basses (crachats...). L'échantillon est ensuite analysé

en laboratoire afin de rechercher directement la présence du matériel génétique (ARN) du virus et de confirmer ainsi le diagnostic de l'infection. Le délai pour obtenir un résultat avec ce type de test est de trois à cinq heures.

Le résultat de cet examen est rendu au patient via son médecin prescripteur, avec information à la cellule d'intervention de Santé publique France en région, à l'Agence Régionale de Santé et au centre de crise de la Direction Générale de la Santé pour mise à jour des statistiques nationales.

Les tests sérologiques

Les tests sérologiques permettent de rechercher la présence dans le sang d'anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 (immunoglobulines de type M ou G (IgM/IgG)). Ces tests permettent de déterminer si la personne a été infectée par le virus au cours des semaines précédentes. Ces tests ne permettent pas de faire un diagnostic précoce de l'infection puisque la production d'anticorps spécifiques par le système immunitaire prend un certain temps qui peut varier de quelques jours à quelques semaines.

Selon le cahier des charges publié le 16 avril 2020 par la Haute Autorité de Santé, les tests sérologiques pourraient également avoir une utilité dans le recueil des données épidémiologiques liées au COVID-19 (patients réellement infectés, taux de mortalité...). Toutefois, la pertinence du recours à ces tests en pratique clinique dépend de la disponibilité préalable de connaissances physiopathologiques, techniques et cliniques permettant leur évaluation et leur validation.

Des tests sérologiques sont encore en cours de développement et de validation. Ils devraient pouvoir être utilisés en routine très prochainement (voir chapitres suivants).

5. Transmission d'informations sur les tests par l'ARS

L'ARS nous rappelle que seules les méthodes de test RT-PCR sont, à date, validées par le Ministère des solidarités et de la santé et donc utilisables pour le dépistage du COVID 19. Elles sont employées dans le cadre des programmes de test actuellement en cours dans les établissements.

Les méthodes sérologiques (TROD ou prélèvement sanguin) ne bénéficient pas à ce stade d'une telle validation. Dans l'attente de leurs conditions d'utilisation, qui seront définies par l'Etat dans un protocole à venir, nous vous demandons instamment de ne pas avoir recours à ces dispositifs pour vos résidents et agents, leur fiabilité n'étant pas établie.

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



